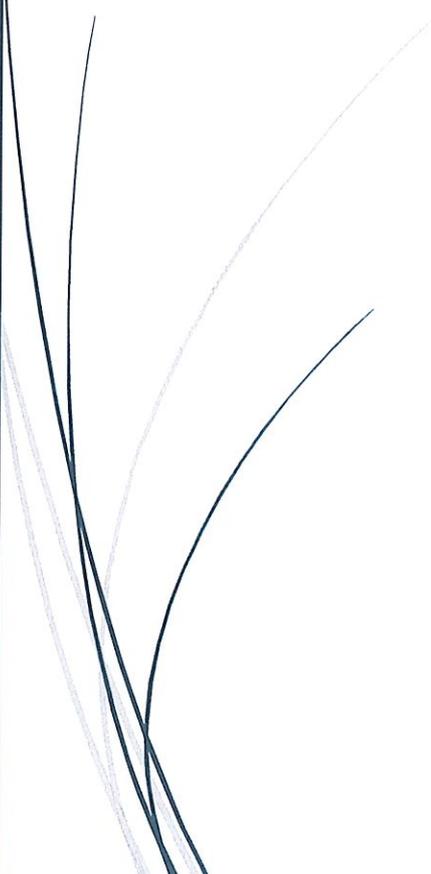
A dark blue vertical bar runs down the left side of the page. A blue arrow points to the right from the bar, containing the date.

18/01/2020

Règlement des Compétitions

Association Sportive du Golf 'Le KEMPFERHOF'

Association régie par les lois 21-79III du Code Civil Local
en vigueur dans les Départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

Several thin, curved lines in dark blue and light blue originate from the bottom left and sweep upwards and to the right.

Inscrite au Tribunal d'Instance d'Illkirch (Volume XIX – Folio 733)



Le présent règlement ne concerne que les compétitions organisées par l'Association Sportive du Golf 'Le KEMPFERHOF' et comptant ou non pour l'évolution de l'index des joueurs. Le fait de s'inscrire à une compétition organisée par l'Association Sportive du Golf 'Le KEMPFERHOF' entraîne l'acceptation de ce règlement. Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales.

1) COMITE DES COMPETITIONS – COMMISSAIRES

Toutes les compétitions, organisées par l'Association Sportive du Golf 'Le KEMPFERHOF', sont sous la responsabilité de la **Commission Compétitions Calendrier** qui est souveraine dans l'élaboration et dans la gestion du calendrier, elle est responsable du bon déroulement de toutes les épreuves. Les Règles appliquées sont celles établies par le R&A suivies des recommandations éventuelles de la Fédération Française de Golf et des règles locales du Club.

La **Commission Compétitions Calendrier** est composée de :

- Madame Elisabeth BINDSCHEDLER, Présidente
- Monsieur Laurent CABANNE, Responsable de la Commission des Sports
- Monsieur Claude HIERONIMUS, Secrétaire Général
- Monsieur Arnaud ABBAS, Responsable des Animations

Pour chaque compétition concernée par ce règlement la commission nomme un **Responsable de la Compétition**.

Le jour de la compétition, le responsable de la compétition définit un **Comité de l'épreuve**. Ce Comité est composé :

- Du responsable de la compétition
- De deux membres de l'Association Sportive présents le jour de la compétition, choisis par priorité dans la liste suivante
 - o le (la) Président(e) de l'Association Sportive
 - o les membres du Comité de l'Association Sportive
 - o toute personne agréée par l'Association Sportive
 - o exceptionnellement le(s) enseignant(s) de golf du Club.

Pour chaque compétition individuelle et dotée, le Comité de l'épreuve désignera un **Commissaire** responsable (à défaut, le **Responsable de la compétition**) habilité à prendre toute décision qui favorisera le bon déroulement de la compétition. En général, il sera chargé de vérifier l'état du terrain et l'emplacement des marques de départs avant que s'élançe la première partie. Il décidera des règles locales temporaires du jour (exemple : On place la balle). Il assurera la liaison avec le starter. Il surveillera la progression des parties et interviendra sur le jeu lent. Il sera habilité à délivrer des sanctions et à saisir le Comité pour tout litige. Il assistera à la remise des prix, au terme de la compétition et il animera la réunion de régulation qui pourra suivre en cas de réclamation.



Ce Comité est habilité à déclarer qu'une compétition ne compte pas pour l'index si les conditions de jeu se sont dégradées lors de l'épreuve.

Le Comité est le seul à avoir un pouvoir de décision sur toute réclamation lors des compétitions organisées par l'Association Sportive du Golf 'Le KEMPFERHOF'.

Si le Comité considère qu'un joueur ou qu'une joueuse s'est rendu(e) coupable d'une grave infraction à l'étiquette, il peut imposer la disqualification du joueur ou de la joueuse pour toute compétition organisée par l'Association Sportive du golf 'Le KEMPFERHOF'.

Toutefois, tous les membres du Comité de l'Association Sportive, qu'ils aient été présents ou non le jour d'une compétition, sont réunis aussitôt que possible, à l'initiative du (de la) Président(e) de l'Association Sportive du golf 'Le KEMPFERHOF', pour statuer sur une pénalité de disqualification susceptible d'être imposée à un joueur après la clôture d'une compétition suite à une réclamation recevable en match-play, ou conformément aux exceptions en stroke-play ou Stableford (règle 20, voir ci-dessous).

Par ailleurs le Comité peut désigner un arbitre pour une compétition sous réserve que ce soit une personne ayant les capacités reconnues par la Fédération Française de Golf ou à défaut un Organisateur d'Epreuve de Club (OEC).

Règle 20 – Résoudre les problèmes de règles pendant un tour ; Décisions d'un arbitre ou du Comité

Objet de la Règle

La Règle 20 traite de ce que les joueurs devraient faire lorsqu'ils ont des questions sur les Règles pendant un tour, y compris sur les procédures (qui diffèrent en match play et en stroke play) permettant à un joueur de protéger son droit d'obtenir une décision ultérieurement. La Règle traite également du rôle des arbitres qui sont autorisés à résoudre des questions de fait et à faire appliquer les Règles. Les décisions d'un arbitre ou du Comité s'imposent à tous les joueurs.



2) TERRAIN ET REGLES EN VIGUEUR

Le terrain est celui du **Golf du KEMPFERHOF**. Les règles de golf applicables en **Janvier 2019** et approuvées par « the Royal and Ancient Golf Club of saint Andrews » complétées par les règles locales permanentes, reprises au paragraphe 18 de ce document, s'appliquent pour toutes ces compétitions.

Si des règles spécifiques s'appliquent à une compétition, celles-ci sont indiquées par le Comité par voie d'affichage au Club House au plus tard la veille de la compétition.

3) FORMULE DE JEU

A moins qu'il en soit précisé autrement sur la carte de score ou par voie d'affichage, la formule de jeu est la suivante :

- Stableford
- Simple
- Sur un tour conventionnel (18 trous)
- Classement Brut et Classement Net

Pour limiter le temps d'occupation du terrain, le Comité privilégiera les départs en shotgun.

4) CATEGORIES & SERIES SPORTIVES

Catégories	Index	Dames	Messieurs
1	jusqu'à 4,4	1^{ère} Série	1^{ère} Série
2	de 4,5 à 11,4	1^{ère} Série	1^{ère} Série
3	de 11,5 à 18,4	1^{ère} Série	2^{ème} Série
4	de 18,5 à 26,4	2^{ème} Série	2^{ème} Série
5	de 26,5 à 36	2^{ème} Série	3^{ème} Série
6	de 37 à 54	3^{ème} Série	3^{ème} Série

Ces séries sont susceptibles d'être modifiées en fonction du champ des joueurs ou joueuses. Les classements se font par série, par sexe et par catégorie d'âge.

L'index pris en compte est celui détenu par le joueur lors de la constitution des groupes et de la détermination des heures de départ par le Comité. Pour les joueurs affiliés à la Fédération Française de Golf (ffgolf), cet index est celui apparaissant sur le site de cette Fédération. Les joueurs étrangers ne pouvant présenter un justificatif de leur index de jeu certifié de leur club datant de moins de 15 jours seront inscrits avec un index de 0.



5) OUVERTURE DES COMPÉTITIONS

Sauf autre disposition, **les compétitions sont ouvertes à tous les joueurs** (membres ou non de l'Association Sportive du golf 'Le KEMPERHOF') **à jour de leur licence** de la Fédération Française de Golf (ffgolf) **et ayant produit un certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf pour l'année en cours, ou ayant répondu positivement au questionnaire de santé.

Les joueurs étrangers non affiliés à la Fédération Française de Golf (ffgolf) sont également admis sous réserve d'acceptation de leur participation par le Comité et devront notamment pouvoir justifier de leur index et fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.

6) CALENDRIER ET INSCRIPTIONS

Le Comité veillera à annoncer les compétitions, au minimum quinze jours à l'avance, **à la fois sur le site internet de l'Association Sportive du Golf 'Le KEMPFERHOF' et sur le panneau d'information du club house, via une affiche qui présentera la compétition à venir avec ses caractéristiques.**

Chaque compétiteur doit s'inscrire sur internet via le formulaire mis en ligne sur le site internet de l'Association Sportive du Golf 'Le KEMPFERHOF' ou exceptionnellement à l'accueil du golf.

Pour toutes les compétitions, les inscriptions seront closes **l'avant-veille de la compétition à 12 heures**, délai de rigueur.

Eventuellement, la Commission se réserve le droit de limiter le nombre de compétiteurs, le champ étant déterminé par l'ordre d'inscription.

Le droit d'inscription est fixé, sauf autres dispositions, à **10€ par joueur**. Il est à régler à l'accueil lors de la perception de la carte de score le jour de la compétition.





7) GROUPES ET HEURES DE DEPART

Les groupes et les heures de départ sont fixés par le Comité. Cependant les compétiteurs peuvent indiquer à l'inscription leurs préférences horaires. Ces demandes seront prises en compte dans la mesure du possible par le Comité.

La feuille des départs est disponible la veille de la compétition sur les sites de la fédération (www.ffgolf.org ; espace licencié), sur le site internet de l'Association Sportive du Golf 'Le KEMPFERHOF', ainsi que sur le tableau d'affichage du Club House.

Tout compétiteur prévenant le Club House de son absence de la compétition dans un délai jugé raisonnable par le Comité sera « forfait », ce statut étant sans influence sur l'évolution de son index. S'il n'a pas prévenu de son absence avant ce délai raisonnable, il sera disqualifié avec évolution de l'index le cas échéant.

Tout compétiteur se doit d'être présent **10 minutes avant son heure de départ au trou numéro 1** ou le cas échéant au trou de départ qui lui aura été attribué. Il évitera de gêner les joueurs de la partie précédente en se rapprochant de l'aire de départ. Afin d'éviter des erreurs de balles, chaque joueur devra inscrire une marque d'identification sur sa balle.

Un compétiteur doit respecter les heures de départ fixées par le Comité. Si le joueur arrive à son point de départ, prêt à jouer, moins de cinq minutes **après son heure de départ**, la pénalité pour ne pas avoir respecté son heure de départ sera :

- La perte du premier trou en match-play
- Deux coups de pénalité sur le premier trou en stroke-play
- La perte de deux points du score total des points du tour en Stableford.

Autrement la pénalité pour une infraction à cette Règle est la disqualification.

Exception : Si le Comité considère que des conditions exceptionnelles ont empêché le joueur de prendre son départ à l'heure, il n'y a pas de pénalité.



8) MARQUES DE DEPART

Sauf autre précision sur la carte de score ou par voie d'affichage, les marques de départ suivantes sont utilisées pour le calcul du handicap :

DÉPARTS RECOMMANDÉS

ffgolf®

Adultes (17 ans et plus)	
Repères de jeu	Niveau de jeu
	Messieurs 0 - 11.4
	Messieurs 11.5 - 26.4
	Messieurs 26.5 - 36 / Dames 0 - 15.4
	Messieurs 37 - 45 / Dames 15.5 - 36
	Messieurs 46 - 53 / Dames 37 - 53
	Messieurs Non-classés / Dames Non-classées

Jeunes filles (moins de 17 ans)			
Âge	Repères de jeu / Niveau de jeu		
0 - 10	de NC à 37	36 et moins	
11 - 12	de NC à 37	36 et moins	
13 - 14	de NC à 45	de 44 à 24	de 23.9 à 6 5.9 et -
15 - 16	de NC à 50	de 49 à 37	de 36 à 10 9.9 et -

Jeunes garçons (moins de 17 ans)					
Âge	Repères de jeu / Niveau de jeu				
0 - 10	de NC à 37	36 et moins			
11 - 12	de NC à 37	de 36 à 20	de 19.9 à 12	11.9 et -	
13 - 14	de NC à 50	de 49 à 37	de 36 à 30	de 29.9 à 14	13.9 et -
15 - 16	de NC à 50	de 49 à 45	de 44 à 37	de 36 à 20	de 19.9 à 8 7.9 et -



9) DEROULEMENT DE LA PARTIE - JEU LENT

Pour la bonne tenue des compétitions et pour le plaisir de tous, il faut :

- Eteindre son téléphone
- Respecter les règles et le terrain (pitch, divot, bunker)
- Jouer une balle provisoire dès que l'on a perdu de vue l'emplacement final de la balle d'origine
- Ne pas chercher les balles égarées plus de 3 minutes
- Laisser passer la partie qui vous suit dès que celle-ci est retardée par la recherche d'une de vos balles
- Placer son équipement du côté du départ suivant avant d'aller putter
- Libérer rapidement les greens pour inscrire les scores au départ du trou suivant.

Les parties sont fermement invitées à respecter l'horaire inscrit sur la carte de score. (RMS)

Le Commissaire aura pour tâche de réguler le flux des parties et d'intervenir directement auprès des joueurs et des parties qui accusent un retard préjudiciable à la progression des parties qui suivent. Après les observations verbales d'usage et, dans le cas d'un retard d'un trou ou de 15 minutes sur la partie qui précède, le Commissaire pourra appliquer les sanctions suivantes en Stroke-play comme en Stableford :

- 1^{ère} infraction : pénalité de 1 coup qui s'ajoutera au score total
- 2^{ème} infraction : pénalité de 2 coups qui s'ajoutera au score total
- 3^{ème} infraction : disqualification

La pénalité est applicable à un ou plusieurs joueurs de la partie.

En match-play, le Commissaire pourra obliger la partie à passer un ou plusieurs trous (square) pour recoller à la partie qui précède.

10) INTERRUPTION DE JEU

Les conditions atmosphériques ou autres peuvent entraîner une interruption de jeu. cf. Règle de Golf 6-8.

- Interruption immédiate : un signal sonore prolongé ;
- Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs, de façon répétée ;
- Reprise du jeu : deux signaux sonores courts, de façon répétée.

Si la compétition risque de ne pas se terminer avant la nuit, il est préférable d'indiquer à l'avance, l'heure à laquelle le jeu sera interrompu et les conditions de sa reprise.

Dans le cas de conditions orageuses, les conseils en cas d'orage seront affichés sur le panneau d'informations du Club House.



11) RECORDING ET ENREGISTREMENT DES SCORES

Tout joueur est responsable de sa carte. Les scores devront être vérifiés et les cartes signées par les joueurs et leurs marqueurs. La carte doit être rendue au Comité aussitôt que possible après la fin du tour.

Le score total en Stroke-play, ou à défaut en Stableford, est également renseigné afin de faciliter le traitement informatique des résultats et d'éviter d'éventuelles erreurs.

La carte sera considérée comme rendue lorsqu'elle aura été déposée dans l'urne du clubhouse ou remise à un membre du Comité.

Si le compétiteur doit rapporter des faits au Comité, en cas d'absence d'un représentant accrédité il doit le préciser sur sa carte avant de la rendre. Son cas sera alors examiné par le Comité avant que la carte ne soit enregistrée sur ordinateur.

L'enregistrement des scores sur ordinateur est effectué uniquement par les personnes désignées par le Comité de l'épreuve.



12) DÉPARTAGE

Sauf cas particuliers et indiqué dans le règlement spécifique de l'épreuve, il n'y a pas de play-off. Le départage est effectué automatiquement par le programme informatique de la Fédération Française de Golf (ffgolf) selon les principes suivants : les ex-aequo sont départagés sur les 9 derniers trous, les 6 derniers trous, les 3 derniers trous, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste les scores trou par trou en remontant (17ème, 15ème, 14ème, 12ème etc.) sont comparés.

En cas d'égalité parfaite sur les 18 trous, les compétiteurs sont classés, que ce soit en brut ou en net, de l'index le plus élevé à l'index le plus faible. Si, en outre, les index sont identiques un tirage au sort est effectué par le Comité de l'épreuve.

13) TERRAIN INJOUABLE

Si le Comité ou son représentant autorisé considère que pour quelle que raison que ce soit, le terrain ou toute partie du terrain n'est pas dans un état jouable ou qu'il y a des circonstances qui rendent impossible le déroulement du jeu (ex : brouillard), il peut ordonner une interruption momentanée du jeu.

14) PRIX

Les prix seront conformes aux dispositions du statut d'amateur prévu par la Fédération Française de Golf (ffgolf). Sauf autres dispositions voulues par le Comité, des prix sont remis, par séries, aux gagnants en brut et en net (sans cumul, le brut primant le net) ainsi qu'aux deuxièmes et aux troisièmes en brut et/ou en net. Les joueurs «pro » ne sont normalement pas classés pour l'attribution de prix.

Un tirage au sort des cartes de score est généralement effectué pour récompenser quelques heureux compétiteurs n'ayant pas déjà reçu un prix pour la même compétition.

15) REMISE DES PRIX

La remise des prix a lieu à la suite de la compétition à une heure généralement précisée sur la feuille de score.

Sauf s'il s'est excusé auprès d'un membre du Comité pour une raison personnelle, le compétiteur absent à la remise des prix ne pourra recevoir un prix, celui-ci sera automatiquement attribué au compétiteur venant immédiatement derrière lui dans l'ordre du mérite, faisant ainsi monter d'une place tous les compétiteurs suivants dans l'attribution des prix ; cela n'entraîne pas la disqualification du compétiteur concerné.

Les prix non attribués sont ajoutés aux récompenses attribuées au tirage au sort le jour de la compétition.





16) ENREGISTREMENT des EXTRA DAY SCORES

Ce système n'est pas autorisé pour les joueurs dont l'index est inférieur à 11,5 et limité à 5 cartes par an pour les joueurs U16 et en dessous.

Un joueur peut demander à ce que son index soit géré lors d'un parcours de golf, en dehors d'une compétition officielle.

Pour ce faire, plusieurs conditions sont requises :

- Les positions des marques de départ doivent être conformes aux données de l'étalonnage.
- Le joueur doit informer au préalable le secrétariat de son intention de voir son score pris en compte pour la gestion de son index, et sa carte doit être paramétrée avant son départ.
- Le joueur doit être accompagné d'autres joueurs ou d'un marqueur qui authentifieront son score.
- Le joueur doit impérativement rendre sa carte quel que soit le score, lequel doit être envoyé le jour même au serveur Fléole.
- **Le droit de jeu de 10€ devra avoir été acquitté.**

L'Association Sportive ne gèrera le système des Scores Hors Compétition (ou Extra Day Scores ou scores test ou cartes rouges) que si les conditions en sont respectées conformément au paragraphe 6.1.7, article 2 page 316 du Vademecum fédéral **en vigueur**.

Toute compétition de club dont le nombre de participant sera inférieur à 6, sera automatiquement enregistrée par Fléole (Base de données de la ffgolf) en Extra Day Scores.

17) REGLES APPLICABLES AUX SCRAMBLE

Le scramble dont l'objectif est la convivialité occasionne parfois des litiges car ses règles sont variables suivant les clubs ou suivant les joueurs. En effet, ce n'est pas une formule de jeu officielle prévue par les Règles de golf. Le Comité des Règles de la ffgolf a entrepris de proposer une formule "unifiée" prenant en compte les remarques suivantes :

- Tous les joueurs d'une équipe doivent jouer d'un endroit aussi proche et similaire que possible de celui où repose la balle choisie.
- Le fait de dropper peut amener la balle dans un lie très différent de celui de la balle choisie.
- Les joueurs d'une même équipe doivent pouvoir choisir leur ordre de jeu.
- Le scramble est une formule très lente et doit être accélérée autant que faire se peut.
- Pour motiver tous les joueurs d'une équipe, il serait souhaitable que ce ne soit pas systématiquement la balle du meilleur joueur qui soit retenue.





18) REGLES LOCALES PERMANENTES

Ces règles annulent et remplacent celles du golf et toutes autres règles antérieures. Elles complètent les Règles Locales Permanentes des Epreuves Fédérales Amateurs 2019 de la ffgolf (Hard Card).

Conditions Anormales du Parcours

(y compris Obstructions inamovibles - R 16.1)

Routes et Chemins : tous les chemins ainsi que leurs extensions sont parties intégrantes du parcours et ne donnent droit à aucun dégagement.

Toutes les berlinoises jouxtant des obstacles d'eau sont des obstructions inamovibles DANS la Zone à Pénalité, leur interférence ne donne donc droit à aucun dégagement. ;

Arbres tuteurés : l'ensemble arbre, tuteur et cuvette à son pied est obstruction inamovible ;

Zone à Pénalité (R 17.1)

Dropping Zone (Zone à pénalité des Trous N°7 et N°14) : Pour toute balle dans la zone à pénalité ayant franchi en dernier la lisière identifiée par des piquets jaunes ou rouges, le joueur peut, en plus des options de la règle R 17.1d utiliser la dropping zone située devant la zone à pénalité à droite pour le Trou N°14 et à hauteur au fond de green à gauche pour le Trou N°7.

Hors Limites (R 18.2)

Le practice est TOTALEMENT hors limite pour le jeu des Trous N° 5, 6 et 7.

Attention ! Danger pour chutes de balles !

Voiturettes (ou autres véhicules terrestres à moteur)

Les joueurs ne peuvent pas utiliser un quelconque moyen de transport pendant les compétitions à moins d'y être expressément autorisés par le Comité. L'utilisation est interdite aux mineurs de moins de 18 ans.

Pénalité pour infraction à une règle locale

Pénalité générale : 2 coups de pénalité



19) Adoption du présent Règlement des Compétitions.

Conformément aux Règlement Intérieur en vigueur, le présent Règlement des Compétitions a été adopté par l'Assemblée Générale du 17 janvier 2020.

Il annule et remplace tout autre Règlement des Compétitions qui aurait été adopté antérieurement.

Fait à Plobsheim, le 18/01/2020

Monsieur Claude HIERONIMUS
Secrétaire Général

Madame Elisabeth BINDSCHEDLER
Présidente